



Le SNU fait l'unanimité contre lui

Toutes les organisations syndicales ont donné leur avis sur le projet de décret : C'est non. Les représentants des personnels tant au ministère de l'Education Nationale qu'à Jeunesse et Sports ont exprimé leur opposition au dispositif.

Pour l'administration c'était LE sujet principal de ce CTM. Tellement important que personne n'a répondu aux questions posées par EPA dans sa déclaration préalable.

La directrice de Cabinet de JM Blanquer, Fanny Anor a rappelé les objectifs du SNU. Elle a dit attendre des OS une attitude responsable et qu'il ne nous était pas demandé de nous positionner sur le principe même du SNU mais bien de voter sur la déclinaison du dispositif (!!!). Elle a ajouté que l'enjeu du texte était « de préfigurer l'OTE maintenue et notamment le pôle éducatif rapproché de l'Education nationale » !

Le DJEPVA, M. Dujol nous a présenté à nouveau le SNU pour dire que le Président y tenait et du fait de l'épidémie l'inversion MIG / séjour de cohésion. Il a rappelé les 4 objectifs du SNU -de valence éducative selon lui- et son caractère à terme obligatoire.

Le débat a été bref. EPA a rappelé le manifeste, l'incompatibilité d'un SNU relevant du code de la défense avec nos missions éducatives, le caractère inacceptable du recours au contrat d'engagement éducatif ainsi que de l'instrumentalisation des associations en contrepartie de leur engagement dans le SNU.

Les interventions des syndicats ont été convergentes. Le vote unanime contre (13 voix : 6 UNSA, 2 CFDT, 3 FSU, 1 Solidaires, 1 CGT) le SNU a conduit JB Dujol et F Anor à quitter la visio dès le résultat annoncé.

Pôle éducatif : reprise des groupes de travail

A la demande des OS ce point a été rajouté à l'ordre du jour du CTM. Il fait suite au vœu intersyndical adopté le 15 mai. Les 5 groupes de travail prévus dans le protocole RH (accompagnement des agents et des carrières, qualité de vie au travail, instances du dialogue social, règlements intérieurs des services et prévention des RPS) sont réactivés et auront lieu par visio, entre le 15 juin (propositions à recevoir cet après midi), et le 10 juillet. Une réunion spécifique en juin discutera des modalités d'intégration des lignes directrices de gestion au MEN, sur la base d'une date de transfert au 1er janvier 2021.

C'est une avancée d'importance à porter au crédit des organisations syndicales. Nous savons que les préfets et certains chefs de services ont bataillé contre et qu'ils ne nous faciliteront pas la tâche. La construction du pôle éducatif est une nécessité pour réhabiliter des missions éducatives. Le maintien de la situation actuelle revient à dissoudre Jeunesse et Sports dans une administration administrante.

Le grand bazar des mobilités

Nous avons dit que toutes les garanties devant être apportées aux agents en matière de mobilité sont bafouées : l'information en amont de l'ensemble des agents, les règles de publicité des postes, l'accès aux postes vacants pour les agents, le respect du principe d'égalité de traitement et des priorités légales de mutation. Nous avons qualifié la gestion du mouvement par le «marché de l'emploi public » de moyenâgeuse et arbitraire. Nous mettons les collègues au défi de ne pas se perdre dans ce maquis. C'est ce que prône un système bien libéral pour le recrutement. Les commissaires paritaires et les élus du CTM sont dans l'impossibilité d'avoir une vision globale des postes offerts et d'accompagner les agents sur des recours. EPA a demandé que la DRH nous prouve qu'elle vérifie la publicité des postes vacants et qu'elle fournisse la liste officielle des postes vacants pour chaque corps aux OS et aux agents, en parallèle de ce portail. Demande appuyée par l'UNSA et le SNEP. La DRH propose de faire le bilan des difficultés à ce sujet en fin d'année et d'envisager des points d'amélioration, notamment d'harmoniser le plus possible les intitulés de poste, de distinguer les intitulés de ce qui relève des corps et que la PEP donne la liste des postes vacants.

Les échanges ont mis en évidence que les divergences au sein de l'administration : d'un côté on nous a assuré que techniquement il était possible de nous fournir cette liste, alors que d'un autre côté on venait de conclure à l'impossibilité de le faire vu que la PEP ne le pouvait pas ! Ce qui confirme que l'opacité du mouvement est une volonté politique et non pas technique.

M. Journaux, du cabinet des Sports s'est engagé à communiquer à M. Ledos (DRH) la procédure de recrutement pour les emplois fonctionnels dans les établissements -car elle n'a pas été portée non plus à la connaissance des OS- et a « entendu » la demande des organisations syndicales au cabinet d'obtenir la liste par corps des postes vacants.

Les campagnes indemnitaires : un même esprit arbitraire

Pour EPA la gestion en est aussi archaïque que pour les mobilités : même constat d'opacité sur les critères d'attribution, ayant pour effet de fâcher les agents entre eux. En outre, les effets d'annonce de volume plus important d'indemnités cachent des injustices puisque par exemple les PTP de par leurs plafonds indemnitaires ne peuvent en bénéficier.

EPA défend, a contrario des primes, le dégel du point d'indice c'est à dire les augmentations de salaire.

Toutes les OS ont constaté le manque de dialogue social et d'accès aux notes de service sur ces compléments indemnitaires, y compris la prime Covid 19.

La DRH a répondu aux questions liées aux différents corps. Les CTS auront leurs compléments après l'été. Elle a, à nouveau, expliqué que la revalorisation indemnitaire des PTP serait possible en échange du passage au RIFSEEP.

La DRH a reconnu la carence de l'administration qui aurait dû inscrire au CTM les orientations indemnitaires tout en justifiant qu'elle tenait à ce que les compléments indemnitaires soient versés en juin-juillet compte tenu de la crise...

Chantage : SNU contre le pôle éducatif. Chantage : mobilité et primes contre la soumission à l'arbitraire et l'acceptation de la casse de la fonction publique.

Le monde d'après a un furieux goût de rance.